



Règles de vie du Domaine de Keryoualler

**Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre Domaine
situé au cœur de 25 hectares comprenant 6 gîtes et une
exploitation agricole certifiée biologique**

**Pour le confort et le respect de tous, nous vous demandons de
respecter les informations mentionnées dans ce petit manuel qui a
pour but de vous permettre de passer
un très agréable séjour.**

Votre séjour au Domaine implique l'acceptation des dispositions qui suivent notamment en matière de sécurité, respect des lieux et des autres vacanciers.

1. Conditions d'admission et capacité

Seuls peuvent pénétrer, s'installer et séjourner dans le Domaine, les personnes préalablement autorisées par les propriétaires en vertu d'un contrat de location.

Les camping-car et tentes sont strictement interdits.

2. Calme, respect des lieux et des vacanciers

Chacun veillera au calme, au respect de ses voisins et particulièrement au sommeil des enfants et/ou à la sieste des vacanciers venus se reposer et plus généralement, **ne rien faire qui puisse nuire à la tranquillité du voisinage**, en évitant les bruits excessifs ou tout autre nuisance, de jour comme de nuit.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence, les fermetures de portes, de portières et/ou de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le silence doit être total entre 23h et 8h du matin.

3. Stationnement, circulation des véhicules et

divers

Les véhicules des gîtes :

- « *Le Puits* », « *Les Pommiers* » et « *les Roches* » doivent être stationnés sur les emplacements signalés et réservés à cet effet, lesquels sont situés sur le chemin de l'entrée du Domaine.
- « *La Baie* », « *La Cheminée* » et « *Les Pierres Debout* » possèdent un espace de stationnement situé au sud du Domaine en face de la bergerie.

Toutefois, la circulation à l'intérieur du Domaine étant interdite entre 23h et 8 h, en cas d'arrivée pendant ce créneau horaire, les véhicules seront stationnés sur le chemin de l'entrée à l'endroit prévu pour les gîtes « *Le Puits* » et « *Les Pommiers* » et « *les Roches* ».

Les véhicules doivent :

- être stationnés de façon ordonnée et délimitée, afin d'éviter toute gêne, notamment pour le passage des autres vacanciers, des vélos, des piétons et éventuellement du matériel agricole.
- rouler au pas et leur déplacement doit être strictement limité à la sortie et l'entrée du domaine.

Le lavage des véhicules est bien évidemment strictement interdit dans l'enceinte du Domaine.

4. Usage des gîtes, météo et conditions particulières

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des gîtes.

a) Entretien des gîtes et précautions

Sur la côte atlantique, les averses sont quelques fois imprévisibles (le temps change très vite en Bretagne de la même façon qu'en montagne).

- Les risques d'ondées étant inhérents au bord de mer : **Fermez vos velux, fenêtres et parasols lors de vos absences, le soir même par beau temps et bien sûr en cas de vent fort**
- Le soir : fermez vos volets afin de protéger les boiseries des embruns salés.
- En cas de vent : rentrez tous les objets susceptibles de s'envoler

NB : Les volets des portes de sortie sont à tirant et non à manivelle ; pour les fermer, il suffit de les tirer vers le bas

b) Eau et Electricité

Les tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité sauf consommation abusive

L'eau est un bien rare : elle est précieuse, économisons-la.

Il en est de même de l'électricité : merci d'éteindre vos appareils de cuisson après utilisation et de consommer avec bon sens.

N e laissez pas les chauffages allumés inutilement : toute consommation abusive fera l'objet d'une facturation.

c) Sanitaires

Le Domaine est raccordé à l'assainissement collectif mais équipé de pompes de relevages il ne faut donc rien jeter dans les WC autres que des matières naturelles et le papier WC.

Vous ne devez jeter ni tampons, serviettes, lingettes, préservatifs et couches dans les WC.

d) Ménage

Ménage : Un nécessaire de produits ménagers est disponible dans le gîte.

Le gîte qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le vacancier l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

e) Entretien des alentours des gîtes

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du Domaine sera à la charge de son auteur.

f) Dégradations

Chaque année, nous entreprenons des travaux pour le confort des vacanciers.

Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et dégradation se produisant dans les lieux loués, ainsi qu'à l'extérieur, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

Si vous deviez tacher par accident un canapé ou couverture : **ne tentez pas de nettoyer vous-mêmes les taches, cela ne pourrait que les aggraver.**

En cas de perte ou dégradations d'élément du gîte occasionnés par le locataire, le montant du dépôt de garantie sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce, dans un délai maximum de deux mois.

5. Les piscines : sécurité, hygiène et responsabilité

Le Domaine dispose de 2 piscines (Est et Sud), dont l'une est ouverte, sauf conditions météorologiques particulières dès le mois de juin jusqu'en septembre, la seconde est ouverte du 1er juillet au 31 août.

a) Affectation des piscines : De préférence mais aléatoire

La piscine Est est plus particulièrement réservée aux vacanciers occupant les gîtes de « *La Baie* », « *Les Pommiers* » et « *Les Roches* ».

La piscine Sud est plus particulièrement réservée aux autres vacanciers.

b) Horaires d'ouverture:

Les piscines sont ouvertes de 10 heures à 20 heures.

c) Sécurité

Les piscines sont sécurisées : la porte d'entrée (double sécurité) doit rester constamment fermée et verrouillée.

A chaque entrée et sortie de la plage, vous devez veiller à laisser la porte fermée derrière vous.

Les enfants

- Sont acceptés dans la piscine sous la responsabilité totale de leurs parents !
- De moins de 7 ans, et les personnes ne sachant pas nager doivent utiliser obligatoirement des brassards et bénéficier de la surveillance d'un adulte.

Il est interdit de courir sur la plage autour du bassin, de manger, de crier, de plonger, de fumer, de boire des boissons alcoolisées, d'écouter de la musique, d'utiliser son portable (pour le respect du silence de chacun), de ramener des objets coupants, plus particulièrement en verre, de sortir ou d'entrer les sièges ou autres mobiliers que ceux qui sont présents sur les lieux.

Le temps d'utilisation doit bien évidemment être partagé par tous, pour le bonheur de chacun.

L'usage de matelas pneumatiques est interdit dans les piscines.

Respectez le silence et le repos de tous.

d) Hygiène

Il est formellement interdit de pénétrer avec des chaussures aux pieds, de manger, boire ou

fumer dans l'enceinte des piscines.

Seules les personnes avec un maillot de bain propre sont autorisées à se baigner.

e) Responsabilités

Le respect du règlement intérieur de la piscine est obligatoire et s'impose à tous les vacanciers du Domaine dès leur admission.

La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte qui en assume la surveillance exclusive sous sa responsabilité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect de ces consignes dans l'enceinte de la piscine.

En cas de non-respect de l'application de ce règlement et des règles d'usage en « *bon père de famille* » et en cas de troubles autour des piscines, bruits intempestifs, activités dangereuses, etc. nous nous réservons le droit de fermer les piscines ou d'exclure les personnes à l'origine de ces troubles.

6. Mise à disposition de jeux

Nous pouvons prêter des jeux, boules, badminton, Molky, palet breton. Un filet de volley est à disposition des hôtes dans le parc

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé sur le Domaine.

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents et notamment lors de l'utilisation des balançoires.

7. Barbecue, incendie et divers

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits.

Seuls, les barbecues sont autorisés, sous réserves des conditions climatiques et d'interdiction au regard d'un arrêté Préfectoral pour cause de sécheresse prolongée.

En cas d'incendie vous devez immédiatement avertir les propriétaires et les autorités compétentes.

8. Vol

Les vacanciers gardent la responsabilité de leurs affaires personnelles.

Ils sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de celles-ci et doivent signaler aux propriétaires la présence de toute personne suspecte ou étrangère au Domaine.

9. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, les propriétaires du Domaine pourront, oralement ou par écrit, s'ils le jugent nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure, par les propriétaires de demander aux résidents de s'y conformer strictement, ceux-ci pourront résilier le contrat aux torts exclusifs du vacancier sans qu'il soit exigé le moindre dédommagement ou remboursement de sa part, sans préjudice ou aucune indemnisation.

En cas d'infraction pénale, les propriétaires pourront faire appel aux forces de l'ordre.

« Plus généralement »

Le Domaine est ouvert à des vacanciers paisibles souhaitant profiter de congés avec leurs enfants et de cet espace naturel situé à proximité de la côte atlantique.

La qualité du séjour dépend donc du comportement de chacun.

Le respect mutuel et des lieux sont les garants de vacances partagées et réussies dans un domaine préservé. Cet adage est 'd'ailleurs celui du respect de chacun et donc de tous !

Nous vous souhaitons un excellent et très beau séjour en Finistère sud

Thierry et Françoise